

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

Salle des séances du Conseil communal, aula de Bahyse, Blonay

Présidence : Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

Scrutateur : M. Fabrice Borlat
M. Claude Bovey

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Diane Ciurlia

Excusé : M. Fernand Capozzi

Sont présent·e·s : 45 Conseillères et Conseillers communaux (sur 65)

Excusé·e·s (17) : Mmes Lisa Balsiger, Lory Balsiger Gigandet, Thérèse Egger, MM. Pierre Barbey, Charles-Henri Cherix, Erwan Cuche, Yves François, Daniele Gambazza, André Grivel, Frédéric Karlen, Olivier Karlen, Windsor Mills, Pierre Piralli, Matthieu Sesseli, Jean-Pierre Steiner, Philippe Volet, Yann Zimmermann

Absents (3) : MM. Guy Bernard, Roland Karlen, Jean-José Nesa

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal **No 35** de la séance **du 29 septembre 2020**
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. **Préavis municipal n°14/20** relatif à une demande de crédit de CHF 92'000.00 pour un mandat d'étude pour les travaux d'assainissement du Collège de Cojonnex et de la Maison Picson
 - 4.1 Rapport de la commission d'étude
 - 4.2 Rapport de la commission des finances
5. Interpellations, motions et postulats
6. Propositions individuelles, observations et vœux

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

Mme la Présidente

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette 36^{ème} séance de la législature.

Je vous précise que :

- La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai réglementaire de 10 jours.
- Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Appel

Mme la Présidente procède à l'appel.

Avec 45 conseillères et conseillers présent-e-s sur 65, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et qu'en conséquence notre assemblée peut légitimement délibérer.

Dès lors, je déclare notre séance ouverte, en implorant, comme le stipule l'art. 60 de notre règlement, la bénédiction divine sur les travaux du Conseil.

Procès-verbal

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

Récusation

Je vous rappelle, selon l'article 59 de notre règlement, le devoir de récusation qui vous incombe.

Ordre du jour

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite apporter une modification à cet ordre du jour ?

1. Approbation du procès-verbal No 35 de la séance du 29 septembre 2020

Mme la Présidente

Je remercie encore une fois notre secrétaire Céline Morier pour la grande qualité de son travail.

J'ouvre la discussion concernant la rédaction de ce procès-verbal.

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai remarqué qu'un autre conseiller avec le même nom de famille que moi était également absent. Merci de rectifier Jean-Claude Nicolet par Jean-Claude Nouls.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 35 du 29 septembre 2020 avec la modification proposée, sont priés de le manifester en se levant.

Le procès-verbal n° 35 de la séance du 29 septembre 2020, est **accepté** par :

34 OUI

0 NON

10 abstentions

2. Communications du bureau

Correspondance :

J'ai reçu un courrier le 19 octobre, pour lecture au Conseil communal, de la part des Résidents de la route d'Andix, du chemin de la Baye et du chemin de Bouricloz. Il s'agit d'une pétition avec 87 signataires. Ce courrier a également été adressé à la Municipalité. *Lecture de la lettre annexe 1*

Comme il s'agit d'un sujet de compétence Municipale, je laisse la Municipalité s'occuper de cette pétition.

Séances du conseil :

La prochaine séance du Conseil communal devrait avoir lieu, jusqu'à nouvel avis, le 24 novembre. Mais comme de nouvelles informations et mesures sont données chaque jour, nous vous tiendrons au courant le moment venu.

Prochain scrutin :

Le prochain scrutin aura lieu le dimanche 29 novembre 2020. Je remercie déjà les membres du Conseil qui ont été convoqué-e-s de confirmer votre présence à Madame Morier au plus vite et je remercie les personnes qui ont déjà répondu positivement.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Martin, syndic

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Collaborations intercommunales - Réponse à la question posée par M. A. Grivel (VO)

Lors de la séance du Conseil communal du 25 août 2020, M. André Grivel (VO) a demandé à ce que la Municipalité le renseigne sur les relations qu'il y a entre la CIEHL, la CORAT et le Service des affaires intercommunales.

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) a pour buts la gestion et l'utilisation d'un fonds de subventionnement, alimenté annuellement

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

à hauteur de 5.-/habitant, destiné à participer au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux (notamment études, projets, installations, équipements).

La Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organe de réflexion et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités. Une partie de ses activités est aujourd'hui transférée à l'agglomération Rivelac.

Le Service des affaires intercommunales (SAI) est un service public rattaché administrativement et localisé à Vevey. Il assure la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés par les communes de la Riviera. Dans ce cadre, plusieurs institutions intercommunales permanentes sont placées sous sa responsabilité. Plaque-tournante de l'information par ses missions spécifiques et sa vocation transversale, le SAI a également pour fonction d'assurer le relais entre les techniques et le politique. Il dépend de la Conférence des syndicats de la Riviera dont il assure le secrétariat et la coordination.

Plutôt que d'expliquer le fonctionnement de chacune de ces entités en détail, l'exécutif renvoie M. Grivel et les conseillers qui s'y intéressent au site du Service des affaires communales de la Riviera www.sai-riviera.ch qui décrit précisément chaque entité, sa sphère d'activités ainsi que ses compétences.

La Poste, horaires d'ouverture - Réponse à la question posée par M. R. Duncombe (GIB)

En réponse à la question posée par M. Robert Duncombe (GIB), lors de la séance du 29 septembre 2020, la Municipalité vous informe avoir fait suivre à la direction de la Poste les remarques que des citoyens lui ont adressées, notamment en ce qui concerne ses horaires d'ouverture.

La Municipalité n'entend pas s'immiscer davantage dans la gestion des services que La Poste Suisse offre à la population.

Fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz - Lancement du processus

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer lors de la séance du 29 septembre 2020, la Municipalité, dès le lendemain de la votation communale a rencontré les cadres et le personnel communal. Une première séance a eu lieu avec le mandataire afin de définir l'organisation du projet.

Les Municipalités ont désigné les membres du Comité de pilotage :

MM. Bernard Degex, Jean-Marc Guex et votre serviteur pour Blonay, MM. Alain Bovay, Thierry Georges et Jacques Steiner pour St-Légier.

Ce pilotage sera assisté par le Dr Gilles Léchet, de la société COMPAS qui a été mandatée pour nous accompagner dans la mise en place de cette fusion.

Les groupes de travail thématique seront constitués tout prochainement.

Nous renseignerons régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier. La population, quant à elle sera informée par le biais du journal COMM'une info.

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

Plan général d'affectation (PGA) - Etat du dossier

La Municipalité vous informe qu'elle a confié un mandat au bureau Repetti afin de constituer le dossier en vue de l'examen préliminaire.

Nous devrions être en mesure de transmettre ces documents aux services de l'Etat avant la fin de l'année.

Au retour de cet examen, nous serons en mesure d'estimer les différentes études à mener et de préparer ainsi un préavis pour solliciter les crédits nécessaires à l'établissement d'un futur PGA.

Covid-19 / Administration communale

La deuxième vague de COVID-19 a également un impact sur les services communaux. En effet, à ce jour, 6 collaboratrices et collaborateurs sont en arrêt maladie. De plus, par mesure préventive, 11 collaboratrices et collaborateurs ont été placés en quarantaine. Pour les personnes effectuant des tâches administratives, les tâches sont assurées par le télétravail. Il n'en est pas de même pour les services externes tels que les forêts, les espaces publics et le secteur des conciergeries.

La Municipalité, lors de sa séance de lundi, a pris un certain nombre de décisions, notamment d'inciter fortement le télétravail au sein de l'administration tout en maintenant le service à la population, les guichets ouverts et en respectant les délais dans la mesure possible.

Notre autorité adaptera ces mesures en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Monsieur Jean-Luc Chabloz, vice-syndic

Excusé

Monsieur Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Sentier de Praz Grisoud - Enquête publique

Lors de la séance du Conseil communal du 26 mai, Mme Cécile Vouilloz (GIB) est intervenue pour demander à ce que la Municipalité entreprenne quelque chose afin d'améliorer la sécurité des piétons débouchant du Sentier de Praz Grisoud sur la route de Brent.

La route de Brent est une route cantonale en traversée de localité. Toute modification du gabarit routier ou aménagement sur celle-ci doit faire l'objet d'une approbation par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Une proposition a été soumise à la DGMR qui a préavisé favorablement.

Le projet consiste à faire un rétrécissement de la chaussée de la route de Brent, au droit dudit sentier, pour aménager une zone d'attente lorsque les piétons arrivent sur la route cantonale. Cet aménagement est similaire à ce qui a été réalisé sur la route

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

de Prélaz. Il s'agit de travaux simples à savoir en peinture au sol et pose de balises et d'une borne pour protéger le piéton.

Le projet est mis à l'enquête publique du 24.10.2020 au 22.11.2020.

Le dossier peut être consulté pendant cette période auprès du service de l'urbanisme et des travaux.

Monsieur Christophe Schneiter

Pas de communication.

Monsieur Jean-Marc Zimmerli.

Pas de communication.

4. Préavis municipal n° 14/20 relatif à une demande de crédit de CHF 92'000.- pour un mandat d'étude pour les travaux d'assainissement du Collège de Cojonnex et de la Maison Picson

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ?

Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal ;
2. Rapport de la Commission d'étude
3. Rapport de la Commission des finances

Y a-t-il des objections concernant cette façon de procéder ? J'ouvre la discussion selon l'ordre établi :

1. Préavis municipal n° 14/20

M. Christoph Stoeri

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Je souhaite faire une remarque par rapport au préavis.

Concernant la maison Picson, le préavis dit, « *L'enveloppe thermique du bâtiment présente une isolation très en dessous des normes actuelles, ce qui est cependant tout à fait normal au vu de sa date de construction.* » cette phrase à mon avis n'est pas seulement inutile, mais fausse.

En 2004, il existait déjà de nombreuses possibilités pour avoir une bonne isolation thermique.

Pour information, entre 1994 et 2005, il y avait quasiment un facteur de 2,5 du coût du chauffage au mazout ou au gaz. En 2004, il y avait déjà un bon nombre de maîtres d'œuvre qui avaient déjà opté pour des maisons avec une bonne isolation thermique, contrairement à notre commune. Le seul point que je peux admettre est celui du triple vitrage, car ce dernier existe seulement depuis 2004.

Par contre si nous n'avions que l'assainissement du vitrage à faire nous aurions pu économiser un facteur entre 2 et 5, selon les variantes. Voilà ma remarque concernant cette phrase qui est, à mon avis, inutile.

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

2. Rapport de la Commission d'étude

Mme Cécile Vouilloz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Ma question porte sur le chauffage à distance, nous en parlons surtout dans le rapport de la commission d'étude, je voulais savoir si les gens qui sont reliés au chauffage à distance de Tercier sont contents et trouvent que cela fonctionne bien ? Et y a-t-il encore la possibilité de le raccorder avec Cojonnex et y a-t-il assez d'énergie pour chauffer tous les bâtiments déjà raccordés en y ajoutant les bâtiments de Cojonnex et Picson ?

M. Christophe Schneiter, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,
C'est possible, il y a deux chaudières à la chaufferie à Tercier et il reste en tout cas une demi chaudière de disponible. La première chaudière est d'ancienne génération, ce qui fait qu'elle est moins bonne et qu'elle sera changée dans un certain nombre d'années, mais le jour où elle sera changée, le système sera encore plus performant. Il y a encore amplement de la place.

Mme Rita Crevoisiers Mills

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
J'aimerais savoir si dans le cadre de la fusion, Blonay gardera la mention de Cité de l'énergie, après la fusion avec St-Légier ? Qu'est-ce qui est prévu ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
Bien que cela se trouve en marge de ce préavis, je peux répondre positivement au fait que la future commune de Blonay-St-Légier sera membre du label Cité de l'énergie.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
J'ai bien compris qu'il y avait encore de la puissance dans la chaufferie, mais la deuxième partie de la question était, est-ce que nous pouvons raccorder Cojonnex et Picson à la chaudière ? Je n'ai pas entendu la réponse.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
Oui, puisque nous avons déjà deux tracés qui sont posés sur papier et réalisés par le Groupe e, le but du mandat est d'aller jusqu'au bout du raisonnement. La réponse est oui, puisque nous avons déjà posé la question et nous avons déjà les premiers schémas, avec deux tracés qui ont été retenus et nous devons aller un peu plus loin dans la discussion.

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

3. Rapport de la Commission des finances

-

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 14/20, à une demande de crédit de CHF 92'000.- pour un mandat d'étude pour les travaux d'assainissement du Collège de Cojonex et de la Maison Picson :

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude pour les travaux d'assainissement de la Maison Picson et du Collège de Cojonex ;**
2. **de lui octroyer un crédit de CHF 92'000.- afin de couvrir l'investissement ;**
3. **de financer cette dépense par la trésorerie courante ;**
4. **d'amortir immédiatement ce crédit sur l'exercice 2021.**

Celles et ceux qui refusent les conclusions de ce préavis sont prié-e-s de le manifester en se levant :

Les conclusions du préavis municipal n°14/20, sont adoptées par : 44 OUI

0 NON

0 Abstention

5. Interpellations, motions, postulats et pétitions

-

6. Propositions individuelles, observations et vœux

M. Patrick Favre

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Chers collègues,

Les groupements politiques des Indépendants de Blonay (GIB) et de St-Légier- la Chiésaz (UDI), tous deux deuxième force au sein de leurs conseils communaux respectifs, sont habités par les mêmes valeurs et le même engagement pour leur commune.

A la suite de la décision populaire de fusionner les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, c'est ainsi tout naturellement que le GIB et l'UDI ont décidé à leur tour d'unir leurs forces.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire constitutive du 8 octobre 2020, les membres des deux groupements ont validé à l'unanimité la création du Groupement des Indépendants (Gdl) au 1er janvier 2021.

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

Construit sur le fondement solide des deux mouvements existants, le Gdl s'est ainsi donné les moyens de relever les importants défis qui nous attendent et de peser sur l'orientation de la politique de la nouvelle commune de Blonay - Saint-Légier.

Nos membres continueront à s'engager au sein de ce nouveau groupement en faveur d'un cadre de vie durable et respectueux des habitants de nos deux villages et à « retrousser leurs manches » pour accompagner et soutenir la mise sur pied de la future commune.

Le président du GDI sera M. Philippe Rickenbacher, actuel président de l'UDI. Pour le bureau du Conseil, ainsi que pour les différents services communaux de nos deux communes, les personnes de contact ne changent pas jusqu'au 31 décembre 2021. Je vous remercie.

M. Robert Duncombe

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux questions, la première est adressée à M. Chabloz, mais comme il est absent, je m'adresse à M. le Syndic.

Cela concerne les éco-points, je trouve que nous devrions remplacer le mot éco, car celui qui se trouve près de chez nous aux Novalles est vraiment dans un très mauvais état. Les gens qui le nettoient 3 fois par semaine ont vraiment un travail difficile.

Il avait été fait mention d'une surveillance vidéo et je voulais savoir si vous aviez des nouvelles concernant la possibilité d'en installer prochainement ?

J'adresse aussi ma deuxième question à M. le Syndic, cela concerne le COVID 2019. Au mois de mars et avril la situation était difficile, aujourd'hui nous nous retrouvons dans une situation similaire, peut-être même plus grave que pendant les mois de mars à avril. À ce moment-là, un système bien fait a été mis en place sur les communes de Blonay et St-Légier-la Chiésaz, c'était le programme 65+.

Ma question, est-ce qu'il sera possible que ce programme de 65+ soit remis en place ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous allons nous partager les réponses, une partie sera pour mon collègue M. Degex et je vais répondre à l'autre partie.

Concernant la première question de la vidéo surveillance, c'est un long sujet qui avance, il est presque totalement terminé, mais il a fallu demander sur plusieurs étapes, des autorisations de procéder. Aujourd'hui, il est prévu de mettre la vidéo surveillance au budget qui vous sera présenté en 2021, sous le compte 451.

M. Robert Duncombe

Est-ce que cela concerne tous les éco-points ?

M. Dominique Martin, Syndic

Oui, de mémoire cela concerne quasiment tous les éco-points.

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite ajouter un petit complément, la procédure concernant la pose de caméras a changé récemment et maintenant c'est la préfecture qui doit donner les

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

autorisations. Il y a eu une, voire deux visites du Préfet sur place, il est venu visiter nos éco-points, mais c'est une procédure assez complexe. Comme l'a dit M. le Syndic, c'est en cours et si le Conseil accepte le budget, cela sous-entend qu'à partir de janvier, dès les beaux jours, nous pourrions installer les caméras.

Concernant le programme 65+, nous sommes conscients que la situation est presque aussi mauvaise, voire pire que la première vague et cela sera vraisemblablement plus long.

Le souci que nous avons avec le programme qui avait été mis en place pour les 65+, est que nous avons profité, dans le bon sens du terme, du semi-confinement. Cela veut dire que les écoles, les universités étaient fermées et nous avons pu bénéficier de l'appui de la jeunesse de Blonay et St-Légier pour nous apporter de l'aide au niveau des livraisons. Nous avons aussi pu nous appuyer sur le service de conciergerie pour nous apporter de l'aide, comme une grande partie des services, et notamment les écoles, était fermés.

Ce qui risque de nous manquer maintenant c'est la main d'œuvre, afin d'obtenir de l'aide pour la remise en place de ce programme 65+.

Nous y pensons, mais pour l'instant nous n'avons pas encore les solutions et comme cela a été mentionné à l'ouverture de la séance par Mme la Présidente, chaque jour il y a de nouvelles annonces et mesures qui arrivent.

Peut-être que ce sera remis en place, mais pour l'instant aucune décision n'a été prise pour remettre ce programme en place.

Mme Jeanne Quillet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai une question concernant la réfection du chemin de Baye. Selon quelles priorités et critères sont choisies les routes qui doivent subir une réfection ? Existe-il une liste ? Car il me semble qu'il y a certaines routes qui nécessiteraient d'être réparées plus rapidement.

Par exemple à la route d'Andix, un superbe revêtement a été fait.

S'il existe une liste, est-elle consultable ? J'aimerais savoir sur quels critères sont rénovées, quelles routes, parce que j'ai été étonnée de voir ce superbe revêtement, alors qu'il y a un trafic beaucoup plus grand à la route de Tercier, qui est taconnée comme pas possible et qui est limite quand il y a beaucoup d'eau.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Effectivement il existe une liste, qui évolue en fonction d'un certain nombre de critères.

Par rapport à la route de Tercier, je vous concède que le revêtement supérieur mériterait d'être refait à neuf, mais il faut savoir qu'en dessous de cette route, il y a toutes une série de services qui devront être changés. Il y a un assez gros poste au plan des investissements que nous repoussons d'année en année, parce que le montant est assez important et que nous estimons qu'il y a d'autres priorités. Il ne serait pas opportun de changer l'enrobé, puis de revenir 3 ou 4 ans après pour changer les tuyaux.

Concernant le chemin de la Baye, nous l'avons entendu tout à l'heure, il y a une pétition qui a circulé, notamment par rapport au désagrément lié au bruit et ce que

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

nous avons pu remarquer, c'est que l'enrobé rouge, qui avait été fait à l'époque, avait des trous à plusieurs endroits et bien évidemment quand nous passons avec un véhicule et encore plus avec un camion, cela fait un bruit assez important. C'était l'une des mesures qui avait été mise en place, pour notamment diminuer le bruit de roulement des différents véhicules qui passent sur le chemin de Baye. Il y aura encore d'autres interventions qui seront faites sur ce chemin de la Baye, nous pouvons le signaler puisqu'il y a déjà eu des interventions. Les marquages reviendront dès que le budget 2021 aura été accepté.

Mme Jeanne Quillet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
Cette liste où est-elle consultable et selon quels critères ? Parce que cela veut dire que si nous faisons une pétition, que les gens réagissent après parce que cela fait des années et je ne parle pas forcément que de la route de Tercier, il y en a peut-être d'autres qui ont un trafic un peu plus grand. Je suis d'accord que cela coûte très cher, mais à force de repousser, la route se détériore encore plus.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
C'est une liste de travail interne qui fait partie des prérogatives de la Municipalité. Après, c'est le chef de voirie avec son Municipal qui mettent un certain nombre de routes en projet à chaque budget. Nous verrons pour l'année prochaine, mais je peux vous rassurer, de mémoire, qu'il me semble que la route de Tercier n'est pas sur cette liste, puisque nous n'allons pas entreprendre les travaux en sous-sol l'année prochaine.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
J'ai deux questions à adresser à notre Municipalité.
La première concerne le double dépôt de postulats d'il y a 13 mois maintenant, qui concernaient l'étude de la traversée du village de Blonay à 30km/h.
Comme je ne vois rien venir, j'ai regardé le règlement type des conseils communaux du canton de Vaud, en temps normal il y a un délai d'une année au maximum pour répondre à un postulat.
Comme nous arrivons à 13 mois, j'aimerais bien savoir quel est l'état des travaux et quand nous pourrons enfin obtenir une réponse ?
Ma deuxième question concerne la pétition qui a été déposée par les habitants du quartier de Baye et de la périphérie de la déchèterie et du stand de tir.
J'ai aussi regardé le règlement type et notre règlement du Conseil, effectivement que si c'est un objet de compétence municipale cette dernière est envoyée directement à la Municipalité. Cela pourrait être un objet adressé au Conseil pour un objet de sa compétence, mais il semble que ce n'est pas le cas ici.
J'aimerais demander à notre Municipalité, comment elle entend répondre à cette pétition de manière pratique ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
Pour la première question relative aux postulats concernant la limitation à 30km/h, une réponse devrait arriver d'ici la fin de l'année, voire en début d'année prochaine

PROCÈS-VERBAL N° 36

Conseil Communal

Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

en fonction de nos agendas et de ce qui arrivera au niveau de la crise sanitaire. Nous sommes à bout touchant.

Par rapport à la pétition, elle date du mois d'octobre, nous allons en prendre connaissance et nous regarderons les différentes actions possibles, parce qu'il y a un certain nombre de questions qui nous sont posées. Nous reviendrons dans les meilleurs délais pour répondre à cette pétition.

Mme la Présidente

En ce qui me concerne, cette lettre m'a été envoyée le 19 octobre, mais elle est datée de l'été 2020.

M. Dominique Martin, Syndic

Comme vous nous l'avez fait parvenir, si vous l'avez reçue à début octobre, nous l'avons reçue par votre entremise.

Mme la Présidente

Ce n'est pas moi qui vous l'ai fait parvenir, ce qui s'est passé, c'est que les résidents ont fait parvenir un courrier à la Municipalité et moi, je l'ai reçue le 19 octobre. Ce qui m'a surpris c'est qu'elle était datée de l'été 2020, ce qui fait que j'ai contacté les pétitionnaires pour savoir pourquoi je l'ai reçue en octobre et ils m'ont simplement dit que c'était parce qu'ils n'avaient pas reçu de réponse.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste avoir un complément d'information de la part de M. le Syndic. Est-ce que par exemple, les habitants concernés, qui ont demandé une rencontre l'obtiendront ?

Comment cela se passera-t-il, y a-t-il eu des précédents ? Il serait intéressant de savoir dans quelles mesures les gens qui ont signé cette pétition seront entendus.

Cela m'intéresse de savoir comment vous vous y prendrez ?

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Pour répondre à la question de M. Nicolet, je ne veux pas généraliser, mais nous avons un exemple, avec la pétition des habitants du chemin de Lacuez, concernant la sécurité de ce chemin.

Mon collègue, M. Schneider et moi-même, nous sommes rendus sur place et nous avons rencontrés les pétitionnaires pour évoquer un certain nombre de mesures à prendre.

Pour ce genre de pétition, souvent les objets passent devant la commission consultative de la sécurité, où il y a un représentant de chaque parti du Conseil qui est membre de cette commission. Nous les tenons au courant de ce qui se passe, des pétitions déposées et comment nous essayons de résoudre les problèmes, etc...

Il y a des suites qui sont systématiquement données.

Conseil Communal

PROCÈS-VERBAL N° 36
Séance du mardi 27 octobre 2020, 20h30

Mme la Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous.

Je clos ainsi cette séance du conseil communal à 21h15

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente



Laura Ferilli



La Secrétaire



Céline Morier

Annexes : courrier

Copie

Résidents de
La route d'Andix,
Du chemin de Baye
Du Chemin de Bouricloz
Pour adresse.

Monsieur
Pasquale Settembrino
Chemin de Bouricloz 12
1807 Blonay

Monsieur
Marc Thomi
Chemin de Baye 27
1807 Blonay

Conseil communal de Blonay
Mme Laura Ferlli, Présidente
Maison de Commune

1807 BLONAY

Blonay, été 2020

Concerne : nuisances et désagréments dans le quartier situé entre la Route d'Andix, le chemin de Baye et le chemin de Bouricloz

Monsieur le Syndic

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Les habitants du quartier compris entre les 3 routes susmentionnées souhaitent porter à votre connaissance les inconvénients et nuisances qu'ils subissent.

1 Bruits causés par le stand de tir et la déchetterie

o 1a Stand de tir

Le stand de tir de Blonay ne répond pas à l'OPB (l'ordonnance fédérale contre le bruit). Les tirs sont une nuisance que nous subissons et que nous serions heureux de voir disparaître. En 1992 déjà les habitants du quartier avaient alerté la municipalité de ce problème. Plusieurs rencontres eurent lieu à ce sujet. Même une réunion avec le Conseiller d'Etat feu Monsieur Mermoud a traité de ce problème. Monsieur Mermoud avait reconnu que le stand de Blonay est l'un des plus mauvais du canton concernant les nuisances sonores.

Les autorités de l'époque ont préféré satisfaire quelques tireurs à la qualité de vie de tout un quartier. Le problème est toujours actuel et nous souhaitons que l'autorité communale actuelle prenne une décision qui respecte l'OPB et supprime les nuisances sonores pour tout un quartier.

o 1b Déchetterie

Concernant les nuisances sonores, la déchetterie n'est pas en reste. Dès le matin, les camions et les trax font un bruit très désagréable. Cela continue dès l'ouverture de la déchetterie au public. Le cortège de véhicules en tous genres continue de déranger les habitants par le bruit qu'il engendre. Cela n'est

pas terminé, le jet des bouteilles versées dans le container prévu à cet effet s'entend loin à la ronde et accompagne tous les bruits générés par les utilisateurs de la déchetterie.

Du point de vue nuisances sonores la déchetterie n'est à la bonne place.

- 2 Sécurité

o 2a Sur le chemin de Baye

La circulation intense de véhicules de tous genres sur un chemin qui n'est pas prévu pour ce trafic fait courir des risques d'accidents aux habitants de ce chemin. Encore une fois la déchetterie n'est pas au bon endroit.

o 2b sur le chemin de Bouricloz

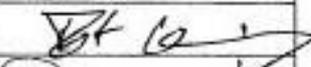
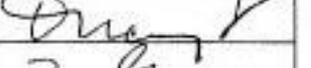
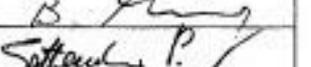
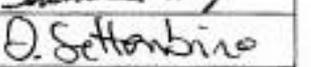
La largeur du chemin n'est pas suffisante pour garantir la sécurité des piétons. Bien que la vitesse sur ce chemin soit limitée à 30 km/h les piétons sont en danger. Il ne reste pas la place suffisante entre un piéton qui marche normalement et une voiture qui le croise ou pire qui le dépasse. Nous ne parlons pas des camions, et encore des plus petits car les plus grands ne passent simplement pas, les piétons n'ont qu'à se sauver ou ils le peuvent.

- 3 Enlèvement des ordures

Au chemin de Bouricloz, depuis l'introduction du système Molok, il n'y a plus de container vers la place de retournement. C'est un désagrément et c'est pire encore pour les personnes âgées qui n'ont plus de permis de conduire. Eh oui les habitants des N° élevés de ce chemin doivent prendre la voiture pour transporter leurs sacs-poubelles jusqu'au chemin du Poyet, le plus proche Molok.

Au vu des problèmes énumérés ci-avant nous souhaitons avoir une rencontre avec l'autorité communale pour en discuter.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux nos salutations les meilleures.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
WILLING	KERT	Bouricloz 15, Blonay	
Monney	Daniel	Bouricloz 7	
Monney	Brunhilde	Bouricloz 7	
Settembrino	Rosmarie	Bouricloz 12	
SETTEBRINO	Danielle	Bouricloz 12	D. Settembrino